

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR) ANNEE 2026



La surveillance médicale réglementaire est obligatoire et est mise en place afin de prévenir les risques médicaux inhérents à la pratique sportive de haut-niveau, conformément aux Articles L.221-2, R.221-1 à R.221-8 et R.221-11 à R.221-13 du Code du Sport.

1. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- ⊕ **Pour les nouveaux entrants ou ceux n'ayant pas encore fait le nécessaire l'année dernière** : compléter la fiche de consentement et la retourner à Askamon par mail à support@askamon.com et à smr@fft.tennis (pour créer le dossier médical) ;
- ⊕ déposer sur cette plateforme les résultats d'examens qui me sont demandés : **AVANT LE 31 MARS 2026.**

2. QUAND LES FAIRE ?

- ⊕ Dans les 2 mois qui suivent votre 1ère inscription sur les listes ministérielles ;
- ⊕ une fois par an, s'il s'agit d'un renouvellement. Nous vous conseillons donc de prendre les rendez-vous dès votre mise en liste ;
- ⊕ si vous êtes sportif listé ou non, à partir du moment que vous êtes dans un pôle France ou Espoir, rapprochez-vous de votre responsable de pôle pour la mise en œuvre des examens de votre SMR.

3. POURQUOI CE BILAN ?

L'objectif est préventif, et vise à limiter les accidents de santé majeurs, mais également à détecter les facteurs de risque communs à notre population, ainsi que les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

4. QUELS SONT LES EXAMENS A REALISER ? :

- Je réalise, **avant le 31 mars 2026**, les examens suivants :
- **EXAMENS MEDICAUX :**

- ✓ Un examen clinique avec un entretien physique, morphostatique et mesures anthropométriques ;
- ✓ Un bilan diététique (*ou une consultation spécialisée avec un nutritionniste*), des conseils nutritionnels ;
- ✓ Un examen psychologique (*ou une consultation spécialisée avec un psychologue*) ;
- ✓ Un questionnaire de surentrainement ;
- ✓ Un électrocardiogramme (tous les 3 ans dès la 1^{ère} année de mise en liste / inscription en pôle)

Ces examens doivent être réalisés par un médecin diplômé en médecine du sport,

- **UNE ECHOGRAPHIE CARDIAQUE APRES L'AGE DE 15 ANS** (Se l'examen est fait avant ses 15ans, il faudra renouveler lors de ses 18 ans.)
- **UN BILAN PODOLOGIQUE**
- **UN BILAN DENTAIRE**

5. QUELLES PRECAUTIONS ?

- ✚ Veillez à ce que les bilans médicaux soient nominatifs, signés, datés et tamponnés par le médecin ;
- ✚ Scannez les documents dans le bon sens de lecture et les intégrer dans votre dossier web patient Askamon en fichier .pdf uniquement ;
- ✚ Indiquez dans le champ « date du document », la date de réalisation de l'examen (et non pas la date à laquelle vous intégrez votre bilan dans Askamon) ;
- ✚ Veillez à ce que les pièces jointes correspondent bien aux rubriques choisies. Par exemple un « bilan psychologique » intégré dans la rubrique « bilan dentaire » ne sera pas validé.

6. OBLIGATION / SANCTION

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la non-sélection du sportif pour une compétition internationale et/ou pour tous les stages fédéraux programmés. Le sportif s'expose également à une exclusion du pôle France ou Espoir dans lequel il est inscrit.

7. QUELLES SONT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ?

- ✚ Je règle les honoraires et frais d'examens directement auprès du professionnel de santé qui doit établir une facture (**NE PAS UTILISER VOTRE CARTE VITALE**).

Attention : Ne pas se faire établir de feuille de soins par le médecin.

- ✚ Les notes de frais sont à réaliser sur cleemy, *il faut garder les copies des résultats d'examens et les originaux des notes d'honoraires pendant 3 ans* ;

Pour une toute 1ère utilisation du logiciel des notes de frais Cleemy : *il faut dans un premier temps compléter les conditions de production des justificatifs et renvoyer le document à nfcleemy@fft.org (sans cette étape, nous ne pourrez pas faire de note de frais).*

Pour vous aider à créer une note de frais : télécharger le guide utilisateur.

Si vous avez déjà créé votre compte ou votre compte Cleemy vient d'être validé : faire une note de frais Pôle : pôle : DTN – évènement : HNMEDICSMR

Nature des examens	Périodicité des examens	Plafond de remboursement fédéral
Echographie cardiaque	1 seule fois	100€
ECG de repos	1 fois par an	25€
Examen médical	1 fois par an	75 €
Bilan diététique	1 fois par an	50 €
Bilan podologique	1 fois par an	50 €
Bilan dentaire	1 fois par an	25 €
Bilan psychologique	1 fois par an	50 €

DANS TOUS LES CAS :

Pour toute information complémentaire, j'envoie un mail à smr@fft.org